

DELIBERATION du conseil municipal

Conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 15

Conseillers présents : 10

Séance du 23 octobre 2023

Conseillers absents : 5

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-trois octobre à 19 heures 30 le conseil municipal régulièrement convoqué le 17 octobre 2023, s'est réuni, dans la salle des séances de la mairie sous la présidence de Madame Isabelle DOLLINGER, Maire et comme secrétaire de séance Madame Marie-Laure PFEIL

Membres présents avant pris part à la délibération n°2023/42 :

Madame Isabelle DOLLINGER, Madame Marie-Laure PFEIL, Monsieur Jean-Noël BURG, Madame Nathalie ANTONI, Madame Laurence BENDER, Monsieur Eric HIRSCH, Monsieur Geoffrey LANG, Madame Emmanuelle MULLER WEIBEL, Monsieur Jean-Marie STEINMETZ, Monsieur Mathieu TRAUTTMANN.

Membres absents à la délibération n°2023/42 :

Madame Richarde BONATI-VELTEN, Monsieur Kévin DEBES, Monsieur Sébastien FUCHS, Madame Tania LAZARUS, Madame Estelle OHLMANN.

Délibération n°2023/42

objet : Location de la chasse communale 2024-2033 : composition et délimitation des lots de chasse, choix du mode de location, agrément des candidats, approbation des conventions de gré à gré

Le Maire informe le Conseil municipal des résultats de la consultation des propriétaires fonciers sur l'affectation du produit de la chasse qui ont été arrêtés par procès-verbal le 4 septembre 2023, affichés et publiés sur le site internet de la commune le même jour.

Vu que deux tiers des propriétaires (134 sur 187) représentant les deux tiers des surfaces chassables (473,97 hectares sur 545,24 hectares) sont d'accord pour l'abandon du produit de la chasse, ce dernier est acquis à la majorité qualifiée à la commune. Dans le cadre de la procédure de renouvellement des baux de chasse le Maire relate ensuite au Conseil municipal l'avis formulé par la commission consultative communale de la chasse qui s'est réunie en mairie le 10 octobre 2023 portant sur la composition et la délimitation des lots de chasse, la demande d'exercice des droits de priorité des locataires sortants qui sollicitent la passation de conventions de gré à gré, l'agrément de ces candidats et le mode de location préconisé.

Enfin le Maire fait part de la notification de la Direction des Domaines du Centre Hospitalier de Haguenau qui se réserve le droit de chasse sur ses terrains (Section 34 parcelles 25 – 26 - 72 et Section 35 parcelles 94 - 201 - 219) pour une contenance totale de 25ha 90a 78ca d'un seul tenant.

Vu l'avis favorable de la commission consultative communale de la chasse et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

↳ décide de fixer à 519,33 ha la contenance des terrains à soumettre à la location ;

↳ approuve les compositions et délimitations suivantes des lots de chasse :

- lot 1 (Nord et Ouest du ban communal jusqu'au chemin de Wahlenheim) : 246,35 ha
- lot 2 (Est et Sud du ban communal) : 272,98 ha

↪ décide de mettre les différents lots en location de la façon suivante :

- lot 1, le locataire en place ayant fait valoir son droit de priorité, par convention de gré à gré à conclure avec la société de chasse d'Sandhaase représentée par son Président pour un loyer annuel de 2 500 €

et agréé la désignation des associés suivants : Messieurs Claude SCHERMULY de Wintershouse (Président), Francis GEIGER de Haguenau, François HARTMANN de Ohlungen, Paul HARTMANN de Haguenau, Charles LAPP de Reichshoffen, Philippe MOOG de Wingersheim-les-quatre-bans, Laurent OTT de Ohlungen, Nicolas ROMANN de Ohlungen et Jean-Charles TUGEND de Schweighouse-sur-Moder ;

- lot 2, le locataire en place ayant fait valoir son droit de priorité, par convention de gré à gré à conclure avec l'Association de chasse du Fuchsrain représentée par son Président, pour un loyer annuel de 800 €,

et agréé la désignation des associés suivants : Messieurs Alain WEBER de Batzendorf (Président), Jean-Paul DETTWILLER de Ohlungen, Guillaume DETTWILLER de Batzendorf et Francis MORITZ de Haguenau ;

↪ approuve les conventions de gré à gré ci-annexées et autorise le Maire à signer les baux de de location de chasse correspondants.

PIECES ANNEXEES A LA DELIBERATION :

- ▶ convention de gré à gré avec la société de chasse d'Sandhaase
- ▶ convention de gré à gré avec l'association de chasse du Fuchsrain

Le Maire :



Isabelle DOLLINGER

La secrétaire de séance :



Marie-Laure PFEIL

Certifié Exacte par le Maire,
compte tenu de la réception au
Sous-Préfecture le 24 OCT. 2023
et de la publication le 24 OCT 2023

Le Maire,

